



COMMUNIQUE 002 /A5/...../ 2020

**DISPOSITIONS PRATIQUES AU DEPART ET A L'ARRIVEE DES  
VOYAGEURS EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO.**

**Concerne : COVID-19**

**1.LES VOLS INTERNATIONAUX**

-Tout Voyageur en provenance d'Europe, d'Amérique ou d'Asie, doit être porteur d'un bulletin de laboratoire attestant un resultat RT-PCR Covid-19 négatif réalisé dans le pays de résidence 3 jours avant leur départ pour la RDC sera autoriser de voyager.

**2.LES VOLS NATIONAUX**

- Tout voyageurs en partance de Kinshasa pour l'intérieur du pays doit être porteur d'un bulletin d'analyse RT-PCR Covid 19 négatif, réalisé par L'INRB 3 jours avant le voyage..
- Tout Voyageur quittant l'intérieur du pays pour Kinshasa, doit être porteur d'un bulletin d'analyse RT-PCR Covid 19 négatif,réalisé par les laboratoires provinciaux accrédités par L'INRB tels que ceux de *GOMA-BUKAVU-LUMUMBASHI-MATADI-LIKASI-KISANGANI-MBANDAKA etc.*

...//...

### **3. LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT**

- \*Le relevé de la température à l'embarquement/débarquement ;
- \*La désinfection des mains par une solution hydroalcoolique ;
- \*Le respect de distanciation physique pendant le vol.

**NB** : Les mêmes dispositions s'appliquent pour les autres types de voyage( fluvial, terrestre, lacustre, ferroviaire.)

Fait à Varsovie, le 17 Août 2020.

